



Institut de Formation aux Métiers Éducatifs

# CAP AEPE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

**Le titulaire d'un CAP AEPE assure  
l'encadrement et la sécurité  
d'un groupe d'enfants de 0 à 6 ans.**

**DIPLÔME  
EN ALTERNANCE  
UNIQUEMENT.**

**Niveau** CAP (niveau 3)

**Durée** 10 mois



## PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 18 à 30 ans révolus pour l'apprentissage (sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- Aucune limite d'âge pour le contrat de professionnalisation.
- Avoir un niveau scolaire minimum de niveau 3 (BEP, CAP) ou supérieur.

Le CAP AEPE (Accompagnant Éducatif Petite Enfance) est un diplôme d'État qui permet de travailler auprès d'enfants de 0 à 6 ans. Les professionnels titulaires de ce CAP sont chargés de l'accueil, de l'accompagnement et de l'éducation des jeunes enfants.

Ils répondent à leurs besoins essentiels, contribuent à leur développement global et à leur socialisation, tout en respectant les réglementations et les projets éducatifs des structures où ils exercent. Ils veillent également à respecter les choix des parents et à créer un environnement propice à un accueil et un accompagnement de qualité.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à former des professionnels capables de :

- **Accompagner** le développement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
- **Assurer** les activités de la vie quotidienne : soins, repas, hygiène, sécurité.
- **Exercer** dans différents environnements (accueil collectif, accueil individuel, école maternelle, structures d'accueil collectif).
- **Maintenir** une relation de confiance avec les parents et les autres professionnels de la petite enfance.

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation est structurée en trois unités professionnelles :

### UP1 Accompagner le développement du jeune enfant

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

### UP2 Exercer son activité en accueil collectif

Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.

Exercer son activité en école maternelle, EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs).

### UP3 Exercer son activité en accueil individuel

Exercer son activité à domicile, chez les parents ou en maison d'assistants maternels.

*Les titulaires d'un CAP petite enfance sont principalement employés dans les lieux suivants*

- En école maternelle.
- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants.
- En maison d'assistants maternels (MAM).

### VAE

Diplôme accessible  
par la voie de la VAE

vae@ifme.fr - Tél. 04 66 68 03 10

### ADAPTATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

Nos formations et nos accompagnements sont adaptés à la prise en charge des situations de handicap.

Nos locaux disposent d'une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (normes PMR ERP).

Pour toutes autres situations particulières, nous évaluerons les possibilités d'adaptation des moyens de la prestation.

Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre besoin, nous vous accompagnerons dans la recherche d'une solution adaptée auprès de nos partenaires, avec notre référent handicap (formation.inclusive@ifme).



contact@ifme.fr  
Tél. 04 66 68 99 60

2117 chemin du Bachas  
30000 Nîmes

6 Quai Boissier de Sauvages  
30100 Alès

